

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 10

Présent(s) : 7

Représenté(s) : 3

Votant(s) : 10

Excusé(s) :

Absents :

**DELIBÉRATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 04 DÉCEMBRE 2023**

L'an Deux Mil Vingt Trois, le 04 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BERMÉRICOURT régulièrement convoqué par lettre du 27 novembre 2023, s'est réuni à la Mairie de Berméricourt, sous la présidence de M. Patrice CHRÉTIEN, Maire de Berméricourt.

**Étaient présents :** M. Yannick CHEVAILLIOT, M. Patrice CHRÉTIEN, M. Alexandre DAVIN, Mme Karine DE SA, M. Yannick DEVILLE, M. Franck FALINSKI Mme Delphine REPEL

**Étaient représentés :** M. Mathieu CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Patrice CHRÉTIEN, Mme Christelle COLLIGNON a donné pouvoir à M. Yannick DEVILLE, Mme Valéry MASCLAUX a donné pouvoir à Mme Delphine REPEL

**Étaient excusés :**

**Secrétaire de séance :** Alexandre DAVIN

**Votes :**

Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION 2023-12-02**  
**AIDE POUR LE CENTRE DE LOISIRS**

**LE MAIRE EXPOSE,**

Chaque année, la commune verse une aide pour les enfants fréquentant le centre de loisirs à raison de 20€ par enfant et par semaine de présence pour les familles dont le revenu imposable est inférieur à 500€.

Considérant, qu'il convient de renouveler cette aide pour l'année 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

D'accorder une aide exceptionnelle aux familles de Berméricourt, dont le montant de l'impôt s'élève au maximum à 500 € pour la participation de leurs enfants au centre de loisirs de LOIVRE-BERMÉRICOURT pour l'année 2024 à raison de 20 € par semaine et par enfant.

Cette aide sera versée directement à l'association des FAMILLES RURALES sur présentation d'un justificatif.

**CHARGE**

Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 051-215100462-20231204-2023_12_02-DE

Le Maire

Patrice CHRÉTIEN

